



La MFR de Vayres dispense des formations appelées « Titres » homologuées et reconnues par l'Etat

Il existe souvent une confusion ou une méconnaissance en matière de classification de diplômes.

Un titre homologué est aussi reconnu par l'Etat.

Il permet à son titulaire de certifier les compétences nécessaires à l'exercice d'un métier (ou d'une activité) correspondant à un domaine professionnel.

La MFR de Vayres dispense deux titres homologués, enregistrés au Registre National de Certification Professionnelle en apprentissage.



- Responsable Qualité Hygiène Sécurité Environnement en entreprises viti-vinicoles de Niveau 2 (équivalence Licence / Bac+3). Code RNCP : 15043
- Chargé de Développement en Oenotourisme de Niveau 3 (équivalence BTS / DUT / Bac+2). Code RNCP : 18142

Avantages des titres certifiés

- Le niveau de formation est reconnu par l'État.
- La formation est professionnalisante donc très recherchée des entreprises
- La reconnaissance par l'Etat consolide la valeur du titre à l'international.
- Les formations sont accessibles à la VAE (validation des acquis d'expérience), à l'apprentissage et aux contrats de professionnalisation.

Retrouvez nos titres sur <http://www.rncp.cncp.gouv.fr>